



Nouveau Bureau d'Appui de l'ONU en Haïti

DANIELA KROSLAK A DU PAIN SUR LA PLANCHE!

Administration Publique

BMPAD: UN NOUVEAU DÉPART!



USA/TPS:

Quel espoir pour les haïtiens?



Erol Josué:

un grand leader du vodou haïtien

Haïti/hausse des prix du carburant**GARDONS NOTRE CALME!**

Par Jean Hénoc Faroul



En raison de la guerre au proche et moyen Orient, qui a rompu les chaînes d’approvisionnement en carburant et provoqué des tensions sur le marché de l’énergie au niveau mondial, comme on pouvait s’y attendre, les prix des produits pétroliers ont été révisés à la hausse en Haïti. Selon un avis conjoint du *Ministère de l’Économie et des Finances* et le *Ministère du Commerce et de l’Industrie*, le réajustement dans les anciens prix à la pompe de Septembre 2022, se présente ainsi, à partir du 2 Avril 2026 :

Gazoline: 725 Gourdes le gallon, au lieu de 560 Gourdes;
Diesel: 850 Gourdes le gallon, au lieu de 620 Gourdes;
Kérosène: 845 Gourdes le gallon, au lieu de 615 Gourdes.

Par effet d’entraînement, cette hausse se répercutera sur les tarifs des transports de personnes et de marchandises, les produits alimentaires, et tous les produits de consommation courante.

En Juillet 2018, sous la Présidence de feu Jovenel Moïse, une moindre hausse des prix des produits pétroliers, avait

entraîné des émeutes ayant bloqué le pays pendant près de 2 mois. Par contre, tout était resté plutôt calme des années plus tard, en Septembre 2022, quand le Premier Ministre- Président Ariel Henri avait supprimé la subvention des produits pétroliers ; ce qui avait causé une augmentation de plus de 100% des prix à la pompe. Le gallon de gazoline, par exemple, passa subitement de 250 Gourdes à 570 Gourdes. Le peuple haïtien, plus émotif que rationnel, réagit donc suivant les circonstances et son humeur.

Cette augmentation des prix de l’essence représente un coup dur pour la population haïtienne qui fait face présentement à toutes les adversités :

- Une insécurité qui, à tout bout de champ, tue des milliers et chasse des millions de leurs demeures ;
- Une économie déjà moribonde, se trouvant affectée par les destructions des entreprises commerciales et industrielles, la coupure des axes routiers, et la perturbation des voies maritimes et aériennes.

Déjà insupportable, la douleur s'en trouvera donc aggravée !

En toute logique, on ne saurait imputer ce désastre à la gouvernance de l'actuel Président du Conseil des Ministres, M. Alix Didier Fils-Aimé. Dieu seul sait s'il y avait un moyen d'éviter cette hausse inopportune des prix du carburant en Haïti. Cependant, il pourrait constituer une cause occasionnelle d'une certaine grogne qui couvait déjà. Une sorte de dernière goutte d'eau à faire déborder le vase.

Pour éviter tout dérapage, des mesures d'accompagnement s'avèrent nécessaires afin de protéger les filets sociaux ou mesures de protection sociale, même si cela provoque un peu d'inflation.

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- *Maitre en Droit/Relations Internationales,*
- *Licencié en Droit,*
- *Licencié en Communication Sociale,*
- *Certifié en Administration Publique,*
- *Certifié en Analyse de l'Information*
(ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège
- *Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),*
- *Journaliste de carrière,*
- *Ancien fonctionnaire de l'ONU,*
- *Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI)*



On dit toujours qu'en Haïti seuls les drapeaux montent pour redescendre : en d'autres termes, les prix ne baissent jamais quand se dissipent les causes de leur hausse! Si on ne doit pas s'en prendre au Gouvernement pour une situation qu'il n'aura pas créée ; du moins, il sied bien de donner aux gens la garantie que les prix seront rétablis une fois la situation redevenue à la normale. Mais on sait déjà que ce ne sera pas pour demain, car les destructions sur les infrastructures pétrolières ou gazières de la région arabo-persique par les missiles et autres drones israéliens, étatsuniens et iraniens, prendront du temps pour être réparées...

HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

Responsables de Publicité
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

Nòt Kondoleyans

Anbasad Etazini an tris anpil apre atak ki fèt nan Jean-Denis, nan rejyon Latibonit lan, nan dat 28 ak 29 mas ki sot pase an, epi liap prezante sensè kondoleyans li bay fanmi ak pwòch viktim yo. Nou kondane avèk fòs gang teworis yo ki kontinye ap asasinen lòt Ayisyen parèy yo san okenn respè pou lavi moun ni pou diyite moun.

Nou kanpe bò kote pèp Ayisyen an ki fatige ak vyolans sa a epi ki merite viv nan yon peyi ki gen lapè ak pwosperite. Peyi Etazini ap kontinye sipòte Polis Nasyonal Ayiti a (PNH) ansanm ak Fòs Represyon Gang yo (FRG), ki pral resevwa ranfò pou konbat gwoup teworis sa yo nan yon ti bout tan ankò.



HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

“HAITI-ESPOIR” is a weekly review of national and international news, offering a scientific and independent analysis of major economic, political, social, and cultural events in Haiti and around the world. Its aim is to contribute to the reconstruction of Haïti; a country founded in 1804 following the struggle led by the great emancipators Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, and the "libertador" Alexandre Pétion, and which today finds itself in dire straits.

True professionals in the social sciences and humanities, always guided by ethics, neutrality, and objectivity, write our articles and reflections. This makes the work arduous, rigorous, but ultimately of high quality. Ease may pass, but rigor remains. We share the magazine online and sometimes in print, free of charge, with a wide audience that has come to embrace us. Every week, our readership eagerly awaits the latest issue of "HAITI-ESPOIR," which informs and educates. And we take great care not to let them down, no matter the difficulties.

If you appreciate our work, encourage us! Your support will allow us to do even more: to better inform you, to better help you understand the underlying causes of events that affect your daily life. This is quite important! "Felix, qui potuit rerum cognoscere causas!" "Blessed is he who has been able to understand the reasons behind things," says the language of Virgil.

"HAITI-ESPOIR" account in Gourde: 4260-000410.

"HAITI-ESPOIR" account in USD: 4261-000169.

“Banque Nationale de Crédit” or “BNC” (a bank in Haiti).

Thank you!

DANIELA KROSLAK A DU PAIN SUR LA PLANCHE!

Par Jean Hénoc Faroul



La diplomate allemande Daniela Kroslak, Cheffe du nouveau Bureau de l'ONU en Haïti

Des troupes additionnelles de la nouvelle *Force de Répression des Gangs (FRG)*, et l'équipe du Bureau d'Appui des Nations-Unies en Haïti (BANUH), sont arrivées à Port-au-Prince le Mercredi 1^{er} Avril 2026. Les premiers déploiements de la FRG, seront des unités de génie ayant pour tâche de préparer les bases opérationnelles qui accueilleront les nouvelles troupes. Elles étaient conduites par le Représentant Spécial **Jack Christofides** et la Sous-secrétaire générale **Daniela Kroslak**. Ces troupes remplaceront les policiers Kenyans de la mission sortante, dont la plupart sont déjà retournés à Nairobi. La majorité de l'effectif de la FRG, fixé à 5,500 personnes, sera constituée de militaires et de gendarmes originaires d'Afrique, comme le Tchad et l'Ouganda.

Les troupes supplémentaires qui viendront renforcer ce qu'il restera de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS)* dirigée par le Kenya, arriveront en Juin 2026. La transition complète de la MMAS vers la RFG, n'a été prévue que pour le mois d'Octobre 2026. Créée en Septembre 2025 par le Conseil de Sécurité de l'ONU, la FRG devra prendre donc plus d'une année avant son déploiement complet, alors que la situation sur le terrain en Haïti en appelle à la plus extrême urgence !

Un nouveau Bureau de l'ONU en Haïti :

C'est dans ce contexte que le 19 Mars 2026 le Secrétaire Général de l'ONU, M. Antonio Guterres, a nommé la diplomate allemande **Daniela Kroslak** à la tête du nouveau '*Bureau d'Appui des Nations Unies en Haïti*' ou '*UN Support Office in Haïti*' - (UNSOH). Cette instance onusienne assurera la coordination logistique, matérielle et opérationnelle de la FRG. La MMAS, ne faisait que soutenir la police nationale d'Haïti (PNH) avec des moyens et du personnel insuffisants ; ce qui a rendu nécessaire son remplacement, au regard des maigres résultats obtenus. Pendant sa présence dans le pays, les bandes armées, loin de disparaître, ont au contraire monté en puissance. Dans la nouvelle stratégie de l'ONU, la FRG disposera d'une autonomie d'action et sera dotée de plus grands moyens matériels et financiers.

Le travail s'avère encore plus urgent, alors qu'il y a désormais des échéances électorales à respecter. Madame **Daniela Kroslak**, une experte des missions de maintien de la paix, l'a elle-même reconnu. << *À l'heure où Haïti est confrontée à de profonds défis, ce nouveau mandat revêt à la fois un caractère d'urgence et de responsabilité.* >>, a indiqué celle qui entend y << *instaurer une plus grande stabilité, une sécurité accrue et des solutions durables.*>>

Elle a donc compris l'ampleur et la délicatesse de sa mission, et on s'attend à ce qu'elle s'entoure d'Haïtiens capables, bien imbus de la situation. Ancien cadre supérieur de la MINUJUST, Mme Kroslak est non seulement un grand technocrate, mais aussi une fin connaisseuse de la réalité haïtienne. Pendant son absence

d'Haïti, la situation s'est vraiment empirée au point de devenir catastrophique. La violence des bandes armées, a

causé dans le pays environ 6 mille morts et 3 mille blessés, entre Mars 2025 et Mars 2026.

Mais, pourquoi tant tarder dans le déploiement de la nouvelle force ?



Des militaires Tchadiens

Il y a à cela plusieurs hypothèses :

1.- Soit qu'on n'avait pas compté sur le déploiement complet de la *Force de Répression des Gangs* pour garantir la sécurité des élections. Si on estime que ce travail pourrait être réalisé par une partie de la FRG, les Forces Armées d'Haïti (FAd'H) et la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;

2.- Soit qu'on savait déjà que les joutes électorales n'allaient pas avoir lieu à la date fixée par le Conseil Electoral Provisoire (CEP) ;

3.- Soit que l'obtention des moyens financiers et des contributions de troupes, se révèle plus lente que prévue.

On est en tout cas loin de la vitesse de croisière de cette nouvelle force multinationale qui semble handicapée par le manque de financement et de contribution de troupes de la part des pays membres. Ceux-ci ne semblent pas trop pressés à répondre aux appels de l'ONU pour une mission de construction et de maintien de la paix dans l'aire d'influence des Etats-Unis d'Amérique, au moment

où le Président Donald Trump entreprend des actions qu'ils reprochent pour la plupart. Dans un tel contexte, les Haïtiens doivent de plus en plus compter sur eux-mêmes pour rétablir un climat de sécurité propice à la reprise des activités socio-économiques et culturelles rompues depuis 6 ans, et l'organisation des élections.

Sécurité et élections :

Dans le calendrier avancé par le CEP, le premier tour des élections avait été fixé au 30 Août 2026, soit dans moins de 5 mois ! Sans négliger l'apport des forces publiques haïtiennes dans ce combat contre l'insécurité, on comptait beaucoup sur la FRG pour rendre possible ces comices dans le délai imparti. Or, les groupes armés maintiennent encore leur emprise sur plus de la moitié du territoire électoral : les départements de l'Ouest, l'Artibonite et du Centre. Pourtant, le rétablissement de la sécurité dans le pays, est une condition quasi indispensable à la tenue des joutes électorales annoncées.

Si à la capitale depuis environ 2 mois, des avancées non négligeables ont été faites pour repousser les bandits du

centre-ville délabré, le désarroi s'est emparé de la nation à la nouvelle d'un autre massacre perpétré par les bandes armées dans le Bas-Artibonite le 30 Mars 2026. Un autre coup dur pour le haut-état-major de la PNH qui croyait avoir réduit les gangs de la Vallée de l'Artibonite à leur plus simple expression. La PNH recèle de bons et valeureux policiers, mais engluée dans des conflits internes, des luttes d'influence et des contradictions de toutes sortes, il lui sera très difficile de produire les résultats attendus. Le problème s'avère complexe et profond.

Sur le plan opérationnel, de meilleurs moyens matériels et des ressources humaines ont été mis à la disposition des

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- *Maitre en Droit/Relations Internationales,*
- *Licencié en Droit,*
- *Licencié en Communication Sociale,*
- *Certifié en Administration Publique,*
- *Certifié en Analyse de l'Information*
(ONU, Norwegian Defence International Center,
NODEFIC, Oslo, Norvège
- *Certifié en Droits Humains*
(Université du Pays Basque, Espagne),
- *Journaliste de carrière,*
- *Ancien fonctionnaire de l'ONU,*
- *Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques*
du National Democratic Institute (NDI)



forces publiques nationales, lesquelles sont soutenues par la mission multinationale et des mercenaires étrangers d'une compagnie internationale privée de sécurité. Sur le plan institutionnel, la remobilisation des Forces Armées d'Haïti a été tacitement ou expressément acceptée par ceux-là qui s'y opposaient dans le temps. Le Ministère de la Défense a été enfin placé sous le leadership d'un connaisseur de l'armée et de la police haïtienne, un homme de poigne et de principe, en la personne de Mario Andrésol. Autant de faits positifs qui attendent Madame Daniela Kroslak à l'orée de sa nouvelle mission en Haïti...

<p>HAITI-ESPOIR :</p> <p>IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;</p> <p>DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;</p> <p>RECHERCHER LEURS CAUSES ;</p> <p>SENSIBILISER LES GENS ;</p> <p>ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !</p>	GÉNÉRIQUE	
	<p>Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin</p>	<p>Promotion Alex Calas</p> <p>Reporter Thomas Goldy</p> <p>Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier</p> <p>Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean</p> <p>Art graphique Alexis Jean Billy.</p>

QUEL ESPOIR POUR LES HAÏTIENS?

Par Jean Hénoc Faroul



Haïtiens déportés des USA (photo d'archives).

Entre les mois d'Avril et de Juin 2026, le Congrès devra donc débattre du dossier en séance plénière et prendre une décision, puisqu'il part en vacances à la fin de Juin, pour ne revenir qu'au début du mois d'Octobre. La procédure de '*Discharge Petition No. 119-15*' visait à contourner un refus essuyé du côté de la '*Commission des Règles de la Chambre*'.

Mais avec cette majorité républicaine démesurément acquise aux vues de leur chef suprême Donald Trump, le pari n'est pas forcément gagné. Les militants défendant les droits de ces migrants, dont **Guerline Joseph** de la '*Haitian Bridge Alliance*', avaient fondé leur action et leur espoir sur les faits suivants :

- le climat d'insécurité en Haïti, exigerait le maintien du statut temporaire protégé en faveur des Haïtiens ;
- en cette période pré-électorale, les politiciens du Congrès voudront plaire aux votants ;

Les limites de la solution judiciaire au problème :

Il y a toute une saga politico-judiciaire entre l'Administration Donald Trump et des instances judiciaires étasuniennes concernant ce dossier. Trump veut mettre fin au statut temporaire protégé pour des immigrants de 11 pays, dont environ 350 mille ressortissants Haïtiens, alors que des décisions judiciaires

La pétition de décharge appelant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique à statuer sur le sort des Haïtiens détenteurs du '*Temporary Protected Status*' ou Statut Temporaire Protégé (TPS), a finalement obtenu assez de signatures pour faire l'objet d'une séance parlementaire. En effet, 214 parlementaires démocrates et 4 républicains ont apposé leurs signatures au bas de ladite pétition portée par la Députée **Ayanna Pressley** (Démocrate, Massachusetts), demandant la prorogation du TPS en faveur des ressortissants Haïtiens pour une durée de 3 ans. Elle nécessitait au moins 218 signatures, soit la majorité des membres de la Chambre des Représentants (des Députés) pour avoir accès à cette saisine.

- les bénéficiaires de TPS contribuent pour plus de 5.2 milliards de dollars annuellement au trésor public en Mars 2025, sous forme de taxes locales, d'Etat et fédérales, et 21 milliards à l'économie du pays.
- Le caractère moral de la question du maintien du TPS et la contribution vitale de ces travailleurs immigrants à la société étatsunienne ;

Rien que dans l'Etat de Florida, il y a 403 mille bénéficiaires de TPS venant de différentes nations.

L'extension du TPS jusqu'au premier Juillet 2026, avait été accordée par l'Administration étasunienne, selon ce qui a été posté sur les sites officiels du service d'immigration (USCIS) et du ministère de sécurité intérieure (DHS, Department of Home Security). Au-delà de cette échéance, les bénéficiaires du TPS n'auront plus droit au travail, ni à un permis de conduire, et ils seront passibles de procédures de déportation. Le temps presse donc !

issues de juridictions locales ne l'entendent pas de cette oreille. L'administration Trump s'est en effet plainte auprès de la Cour Suprême de ce que des tribunaux inférieurs interfèrent dans la politique migratoire du gouvernement fédéral des USA, spécialement en ce qui concerne le TPS.



Congresswoman (Députée) Ayanna Pressley de Boston.

Effectivement, des organisations de la société civile avaient porté le dossier par-devant des instances étatiques (provinciales) qui leur avaient donné gain de cause. Le régime Trump, à travers le ministère de sécurité intérieure, avait interjeté appel contre les jugements rendus en la matière. L'arrêt rendu en appel étant favorable au Gouvernement, des militants de droits des migrants se sont tournés vers le Congrès.

Par ailleurs, le Gouvernement de l'Etat du Minnesota a intenté le Mardi 24 Mars 2026 une action en justice contre le Département de Justice, le Département de Sécurité Intérieure et les agents fédéraux d'immigration, notamment l'ICE pour avoir refusé de fournir les éléments prouvant l'implication d'agents de l'*US Immigration and Customs Enforcement* (ICE) dans les fusillades ayant causé la mort de deux citoyens étasuniens et d'un immigrant d'origine vénézuélienne.

Cette action judiciaire a mis en difficulté les violentes opérations anti-Immigrants en cours à travers le pays. Certains Etats fédérés se sont clairement prononcés contre cette politique de criminalisation des migrants.

La solution politique au problème :

Ces démarches de certains "grassroots" ou organisations de base de la société civile, jointes aux initiatives de certains parlementaires du Massachussets, se sont inscrites dans une perspective politique, face aux difficultés rencontrées dans l'approche judiciaire : décision judiciaire donnant gain de cause, appel interjeté et décision judiciaire cassée...

Parallèlement, un groupe de parlementaires démocrates conduit par la Députée d'origine haïtienne **Sheila Cherfilus McCormick** (Démocrate, Florida), entend introduire un projet de loi dénommé " *Respect for Essential Workers Act* "



La criminalisation des migrants

Accordant la résidence permanente à tous les détenteurs de TPS. Cette loi, comme son nom l'indique, se base sur le principe de respect des travailleurs essentiels : ceux des hôpitaux, des restaurants, des aéroports, de l'hôtellerie, du secteur agro-industriel, des écoles, des églises, entre autres. Dans le meilleur des cas, le Gouvernement pour sa part, entendait uniquement accorder la résidence permanente à ceux qui n'auront pas commis d'infraction dans le pays. A rappeler que les bénéficiaires de résidence temporaire n'ont pas droit ni à la résidence permanente, ni à la citoyenneté étatsunienne, sans avoir changé de statut.



Mais, le problème en est que les Démocrates sont en minorité au parlement : la Chambre des Représentants compte en Mars 2026, 215 députés démocrates contre 220 députés républicains ; et 45 sénateurs démocrates contre 53 sénateurs républicains, et 2 indépendants. Les démocrates pourront avoir le contrôle du Congrès s'ils remportent la majorité les élections législatives de mi-mandat en Novembre 2026. C'est-à-dire, plus de 4 mois après la fin du statut temporaire protégé pour les immigrants haïtiens.

Si rien de concret n'est fait entre Avril et Juin 2026, il ne sera que d'attendre...

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- *Maitre en Droit/Relations Internationales,*
- *Licencié en Droit,*
- *Licencié en Communication Sociale,*
- *Certifié en Administration Publique,*
- *Certifié en Analyse de l'Information (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège*

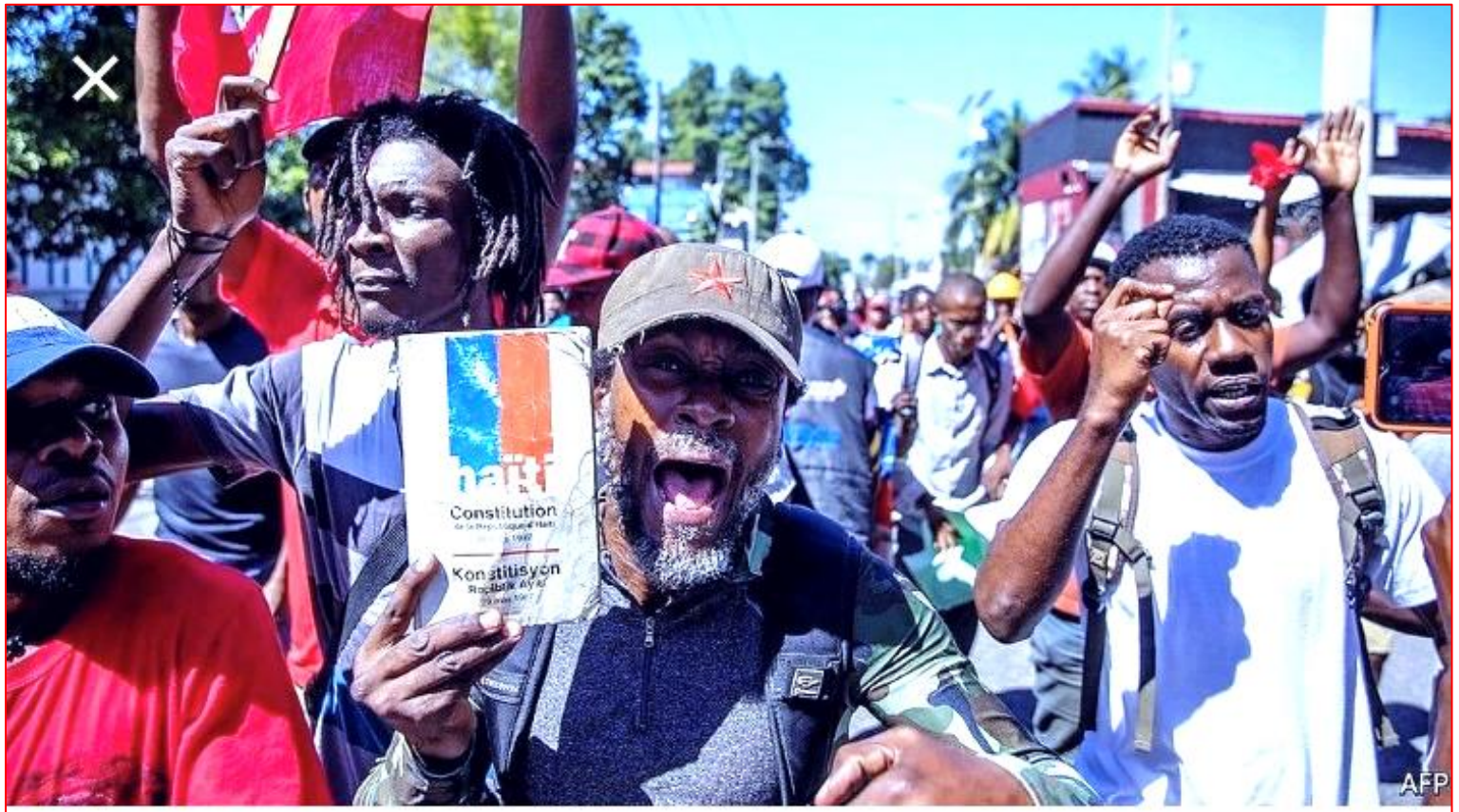
- *Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),*
- *Journaliste de carrière,*
- *Ancien fonctionnaire de l'ONU,*

Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI)

<p>HAITI-ESPOIR :</p> <p>IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;</p> <p>DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;</p> <p>RECHERCHER LEURS CAUSES ;</p> <p>SENSIBILISER LES GENS ;</p> <p>ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !</p>	<p style="text-align: center;">GÉNÉRIQUE</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Promotion Alex Calas</p> <p>Reporter Thomas Goldy</p> <p>Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier</p> <p>Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean</p> <p>Art graphique Alexis Jean Billy.</p> </td> </tr> </table>	<p>Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin</p>	<p>Promotion Alex Calas</p> <p>Reporter Thomas Goldy</p> <p>Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier</p> <p>Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean</p> <p>Art graphique Alexis Jean Billy.</p>
<p>Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul</p> <p>Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin</p>	<p>Promotion Alex Calas</p> <p>Reporter Thomas Goldy</p> <p>Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier</p> <p>Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean</p> <p>Art graphique Alexis Jean Billy.</p>		

HAÏTI : LA CONSTITUTION A 39 ANS !

Par Evans PAUL



Du 29 mars 1987 au 29 mars 2026, la Constitution haïtienne totalise 39 années d'existence. Dans l'histoire constitutionnelle d'Haïti, marquée par une succession de 22 constitutions en 222 ans d'indépendance, elle demeure, malgré ses limites et ses imperfections, le texte fondamental ayant connu la plus grande longévité. Ce

constat est à la fois significatif et complexe. Il traduit une aspiration profonde à la stabilité institutionnelle, mais révèle également une contradiction majeure : l'incapacité à engager les ajustements nécessaires à la bonne marche du pays, confronté à une crise chronique, souvent aiguë, de gouvernance.

Une Constitution entre avancées et contradictions

La Constitution de 1987 a été conçue dans un contexte de rupture avec la dictature.

Elle incarne des principes essentiels :

- La garantie des libertés publiques,
- La volonté de limiter les dérives autoritaires,
- La promotion du pluralisme politique,
- La reconnaissance des droits fondamentaux.

Cependant, elle comporte aussi des failles structurelles, des ambiguïtés et certaines dispositions inadaptées, qui ont contribué à :

- Des blocages institutionnels,
- Des conflits de compétences,
- Une gouvernance souvent inefficace,
- Une incohérence persistante et des défaillances de l'État.

Un paradoxe historique révélateur

Malgré ses imperfections, cette Constitution reste la plus durable de notre histoire.

Ce paradoxe s'explique en partie par une crise sociétale profonde, qui appelle une réflexion lucide et responsable. Car, en réalité, ce n'est pas uniquement la

qualité d'un texte qui garantit sa pérennité, mais bien la capacité d'une nation à organiser sa gouvernance, à respecter ses règles et à faire évoluer ses institutions avec intelligence, dans un objectif de sécurité, de stabilité et de prospérité.

LE TEMPS DE GARANTIR LA STABILITÉ

Après près de quatre décennies, l'enjeu fondamental n'est plus de multiplier les ruptures, mais de construire et garantir la stabilité.

Garantir la stabilité, c'est :

- Respecter les règles du jeu démocratique,
- Renforcer les institutions plutôt que les fragiliser,
- Corriger les insuffisances par des mécanismes légaux, cohérents et consensuels,

À 39 ans, la Constitution de 1987 n'est ni parfaite, ni obsolète par essence. Elle demeure la base légale de la gouvernance du pays, un cadre institutionnel et un héritage à améliorer avec lucidité et responsabilité. Le véritable enjeu réside dans notre capacité collective à en

Evans PAUL,

Ancien Premier Ministre de la République d'Haïti

CENTRE ABC

ATIZAN BON CHANJMAN

Delmas, Haïti

Dimanche 29 mars 2026

• Promouvoir une culture de responsabilité, de continuité de l'État et de service public,

• Orienter l'action publique vers le progrès national et l'amélioration des conditions de vie de la population.

La Constitution ne doit pas être une source de crise permanente, mais le socle d'une organisation rationnelle, efficace et durable de la vie nationale.

SYNTHÈSE

faire un instrument de stabilité, de gouvernance efficace et de progrès national.

En 2026, le temps est venu de passer de la contestation permanente à la construction responsable.



**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 2812-6300 / (509) 4799-7582
(789) 464-0966
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA AIC

Une promesse trahie, une nation en souffrance

Par Alex Calas



L'Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP), estime que 39 années après l'adoption de la Constitution de 29 mars 1987, Haïti se retrouve à la croisée des chemins, oscillant entre espoir brisé et désillusion chronique. Née dans l'enthousiasme populaire après la chute de la dictature des Duvalier, cette Constitution devait marquer le début d'une ère nouvelle, fondée sur la démocratie, la justice sociale, la liberté d'expression et la séparation des pouvoirs.

Une Constitution porteuse d'espoir, aujourd'hui vidée de sa substance

La Constitution de 1987 incarnait une rupture historique. Elle promettait la fin de l'arbitraire, la protection des droits fondamentaux, l'indépendance de la justice et la participation citoyenne à la vie publique. Elle consacrait également la liberté de la presse comme un pilier essentiel de la démocratie. Mais au fil des années, cette Constitution a été progressivement affaiblie, contournée,

Une justice sociale inexistante : le peuple abandonné

L'un des échecs les plus flagrants de ces trente-neuf dernières années réside dans l'incapacité de l'État haïtien à garantir la justice sociale. La Constitution reconnaît

Pourtant, près de quatre décennies plus tard, le constat est accablant : rien ou presque n'a changé dans la souffrance quotidienne du peuple Haïtien. L'Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP) dresse un bilan sans concession. Derrière les textes, les principes et les discours officiels, la réalité nationale reste dominée par l'insécurité, l'injustice sociale, la misère généralisée et une impunité devenue structurelle.

manipulée, voire ignorée. Les institutions qu'elle devait renforcer ont été fragilisées par des crises politiques répétées, des transitions interminables et des dérives autoritaires. Aujourd'hui, le texte constitutionnel subsiste, mais son esprit est trahi. Les principes démocratiques qu'il porte sont quotidiennement violés, dans une indifférence quasi générale des élites dirigeantes.

pourtant le droit à l'éducation, à la santé, au travail et à un niveau de vie décent. Dans les faits, ces droits restent inaccessibles à la majorité de la population.

Les inégalités sociales se sont creusées de manière dramatique.

Une minorité privilégiée concentre les richesses, tandis que la grande majorité du peuple survit dans des conditions précaires. Les services publics sont quasi inexistantes, les infrastructures sont défaillantes, et l'État semble absent des zones les plus vulnérables.

L'insécurité : symptôme d'un État défaillant

Si la Constitution de 1987 garantit le droit à la vie et à la sécurité, la situation actuelle démontre une faillite totale de l'État dans ce domaine. Le pays est aujourd'hui pris en otage par des groupes armés qui contrôlent des territoires entiers, imposent leur loi et terrorisent la population. Les enlèvements, les assassinats et les violences quotidiennes sont devenus la norme. Cette insécurité généralisée n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'années de négligence, de corruption et, dans certains cas, de

La misère bat son plein. Elle n'est plus seulement une conséquence de la mauvaise gouvernance : elle est devenue un système, une réalité structurelle qui enferme des millions d'Haïtiens dans un cycle sans fin de pauvreté et d'exclusion.

complicité entre des acteurs étatiques et des groupes criminels.

L'incapacité – ou le refus – des autorités à restaurer l'ordre public constitue une violation grave de la Constitution. Elle témoigne d'un effondrement progressif de l'État, incapable de remplir ses fonctions régaliennes les plus fondamentales.

Une presse bâillonnée dans un climat de peur

La liberté de la presse, pourtant garantie par la Constitution, est aujourd'hui gravement menacée. Les journalistes travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses. Ils sont victimes d'intimidations, de menaces, d'agressions et, dans certains cas, d'assassinats. L'autocensure devient une stratégie de survie. Dans un tel contexte, informer devient un acte de courage, parfois même un acte de résistance.

L'OHDLP dénonce avec force ce climat de peur qui vise à réduire au silence les voix critiques. Une presse libre est essentielle à toute démocratie. Lorsqu'elle est muselée, c'est toute la société qui est privée de vérité, de transparence et de débat. Le bâillonnement de la presse est l'un des signes les plus inquiétants de la dérive autoritaire que connaît actuellement le pays.

Dix ans sans élections : une démocratie confisquée

La Constitution de 1987 repose sur un principe fondamental : la souveraineté populaire. Celle-ci s'exprime notamment à travers des élections libres, honnêtes et régulières. Or, depuis près d'une décennie, le peuple haïtien est privé de ce droit fondamental. L'absence d'élections constitue une rupture grave de l'ordre constitutionnel. Elle prive les citoyens de leur capacité à choisir leurs dirigeants et à sanctionner les échecs politiques.

Cette situation a entraîné une crise de légitimité sans précédent. Les institutions fonctionnent sans mandat populaire, alimentant la méfiance, la frustration et le désengagement citoyen. Une démocratie sans élections n'est plus une démocratie. Elle devient un simulacre, un système fermé où le pouvoir se maintient en dehors de toute reddition de comptes.

L'impunité : la norme qui détruit la nation

Parmi les fléaux qui minent Haïti, l'impunité occupe une place centrale. Crimes politiques, assassinats, détournements de fonds publics, violations des droits humains : la liste est longue. Mais dans la majorité des cas, ces actes restent sans conséquence. La justice est soit inexistante, soit instrumentalisée. Les enquêtes

n'aboutissent pas, les dossiers disparaissent, et les responsables ne sont jamais sanctionnés.

Cette impunité généralisée envoie un message dangereux : il est possible de commettre des crimes sans jamais en répondre. Elle alimente un cycle de violence et de corruption qui fragilise davantage les institutions et détruit la confiance des citoyens envers l'État.

Une Constitution ignorée plutôt que réformée

Depuis 1987, les dirigeants successifs ont davantage cherché à contourner la Constitution qu'à la respecter. Les violations répétées du texte fondamental ont contribué à l'érosion de l'État de droit. Face à ce constat, certains appellent à une réforme constitutionnelle. Mais la véritable question n'est pas de savoir s'il faut changer la Constitution. Le problème fondamental réside dans son application. Changer la Constitution sans changer les

pratiques politiques reviendrait à reproduire les mêmes erreurs.

Ce dont Haïti a besoin, ce n'est pas d'un nouveau texte, mais d'une volonté réelle de respecter les principes existants : transparence, responsabilité, justice et respect des droits fondamentaux. Le peuple haïtien : entre résilience et désespoir. Malgré les difficultés, le peuple haïtien continue de faire preuve d'une résilience remarquable. Il survit, s'adapte, résiste.

Mais cette résilience a ses limites.

Le désespoir gagne du terrain. L'absence de perspectives pousse de nombreux jeunes à quitter le pays, au péril de leur vie. Ceux qui restent vivent dans une incertitude permanente, sans garantie de sécurité, de justice ou d'avenir.

symbole puissant, mais vidé de son efficacité. Elle représente une promesse non tenue, un idéal trahi.

Cette situation constitue une urgence nationale.

Conclusion : 39 ans d'échec, et maintenant ? Trente-neuf ans après son adoption, la Constitution de 1987 reste un

Le bilan est sévère :

- Une justice sociale inexistante
- Une insécurité généralisée
- Une presse menacée
- Une absence prolongée d'élections
- Une impunité systémique

Face à cette réalité, l'OHDLP appelle à une prise de conscience collective.

Il ne s'agit pas simplement de dénoncer, mais d'agir. Restaurer l'État de droit, garantir la sécurité, protéger la liberté de la presse, organiser des élections crédibles et lutter contre l'impunité doivent devenir des priorités absolues. L'avenir d'Haïti dépend de la capacité de ses dirigeants à respecter leurs engagements et à placer l'intérêt du peuple au-dessus de toute considération personnelle ou politique. Sans cela, la Constitution de 1987 restera ce qu'elle est devenue aujourd'hui : un texte porteur d'espoir, mais abandonné dans la réalité. Et le

peuple haïtien continuera de payer le prix fort de cet échec collectif.

Alex Calas

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

Responsables de Publicité
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.



CIRCULAIRE 017

SUR LES MESURES D'AUSTERITE INSTAUREES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

A

TOUS LES ORDONNATEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE NATIONALE

La conjoncture internationale a connu, au cours de ces dernières semaines, une évolution marquée notamment par l'augmentation accélérée des produits pétroliers sur le marché mondial et les risques potentiels de perturbation des approvisionnements qu'elle est susceptible d'engendrer.

Cette perspective permet d'anticiper de sérieuses répercussions sur l'équilibre macro-économique déjà fragile et les finances publiques en particulier. Elle commande de mettre tout en œuvre pour préserver à la fois cette stabilité et garantir la fourniture des services sociaux de base à la population, les capacités d'intervention de l'Etat en matière de dépenses de sécurité et les chances de relance, à terme, de l'économie nationale.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement n'a pas d'autres choix que de réduire davantage le train de vie de l'Etat. Dans cette optique, les mesures suivantes sont adoptées jusqu'à nouvel ordre :

- L'acquisition de nouveaux véhicules est interdite ;
- Les crédits de dépenses de carburant aux institutions publiques seront révisés à la baisse, quitte à limiter les déplacements ;
- Les voyages à l'étranger d'officiels et de cadres concerneront uniquement les missions essentielles autorisées par le Premier Ministre ;
- L'escorte de protection des personnalités publiques, si besoin est, est limitée à un véhicule.

Les Ordonnateurs de l'Administration Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la stricte application de ces dispositions.

Port-au-Prince, le 31 mars 2026



Alix Didier FILS-AIME

BMPAD: UN NOUVEAU DÉPART!



Au centre, le nouveau Directeur Général du BMPAD, Me. Stevenson Jacques Thimoléon.

Le nouveau Directeur Général du *Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)*, Me. Stevenson Jacques Thimoléon, a tenu sa première réunion de travail avec les cadres de l'institution le Mardi 31 Mars 2026. Tous les Directeurs techniques et les coordonnateurs des différentes sections et unités du Bureau ont participé à cette rencontre visant à établir un état des lieux de cet organisme autonome à caractère administratif. L'ancien Directeur Général du Ministère de la Planifications et de la Coopération Externe (MPCE) a été installé à ce poste par le Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), M. Serge Gabriel Colin, le 25 Mars. Il a remplacé M. Ignace Saint-Fleur qui dirigeait cette boîte depuis tantôt neuf (9) années, une longue période au cours de laquelle le BMPAD a été au cœur de nombreux problèmes administratifs.

Cette première prise de contact avec les anciens cadres de l'institution, revêt une importance capitale, car elle a permis au nouveau Directeur Général de déceler les

aspects négatifs et positifs de la longue gestion de son prédécesseur. Et surtout de voir les changements de personnel et de politique qui s'imposent, dans le cadre d'une réforme que plus d'un croit nécessaire. On ne sait pas trop du niveau d'immobilisme dont a souffert le BMPAD durant la dernière décennie ; mais d'aucuns estiment déjà, peut-être à juste titre, que le BMPAD à bout de souffle, nécessite un nouveau dynamisme. Condition sine qua non, pour qu'il joue véritablement et pleinement son rôle de vecteur du développement socio-économique par une bonne gestion des programmes d'aide au développement. C'est assurément dans cet objectif ultime que Me. Thimoléon, un vieux routier connaisseur de l'appareil étatique haïtien, entendrait lui insuffler un nouvel élan, cette énergie et cette orientation nouvelle. Bref, du sang neuf ! La mobilisation institutionnelle qui s'engage, devrait donc poser les bases d'une gouvernance plus efficace.

Page suivante



Centre de Santé construit en 2020 à Anse-à-Pitres par le BMPAD.

Le BMPAD n'est pas facile à diriger pour de nombreuses raisons. C'est le moins que l'on puisse dire. Néanmoins, Me. Thimoléon est un fin connaisseur des gens et des choses de ce pays. Ses expériences acquises à la Vice-Présidence de la Chambre des Députés et surtout à la Direction Générale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), doublées de son entregent et sa perspicacité, lui permettront de prendre les bonnes décisions, au bénéfice de la population haïtienne. Cette dernière, en ce moment plus que critique, a tant besoin de ces projets de développement socio-économiques, dotant le pays des infrastructures sociales nécessaires à l'équité sociale, et des infrastructures économiques permettant la production et la consommation de biens et services.

A propos du BMPAD :

Le "Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)" a été mis en place en Août 2008. Il est l'héritier du "Programme d'Alimentation pour le Développement, Bureau de Gestion PL-480/Titre III" qui gérait l'aide des USA à Haïti, puis des fonds de 5 autres bailleurs que sont le Canada, l'Espagne, l'Italie, la France et le Japon, en sus des projets de la Banque Mondiale pour lesquels il a joué le rôle d'agence d'exécution. Récemment. Le BMPAD assurait la mise en œuvre de l'Accord Petro Caribe passé entre la République d'Haïti et la République Bolivarienne du Venezuela.



Le BMPAD a pour mission de veiller à l'application des conventions, protocoles d'entente, accords de don et/ou de prêt, conclus entre le Gouvernement Haïtien et un donateur ou bailleur de fonds, dans le cadre des programmes d'aide au développement d'Haïti.

Les ressources générées par la monétisation de l'aide alimentaire, par exemple, sont utilisées pour le financement de projets de développement dans les secteurs de l'agriculture, des travaux publics, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, etc.

Haïti-Espoir

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

Conférence prononcée par Me Sonet Saint-Louis sur la réforme constitutionnelle



Je vous remercie sincèrement de m'avoir invité à intervenir dans cette conférence pour marquer le 39e anniversaire du vote référendaire de la Constitution de 1987. C'est un honneur pour moi de contribuer à un événement d'une telle qualité aux côtés de Me Patrick Pierre-Louis, professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti et bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Port-au-Prince, mon ancien professeur de philosophie à l'École normale supérieure, ainsi que du professeur Pierre-Raymond Dumas, journaliste et écrivain de renom, une véritable encyclopédie vivante.

Je suis particulièrement reconnaissant envers le Dr Sauveur Pierre-Étienne, dirigeant de MOHSANA, qui fête son anniversaire.

Merci pour cette opportunité. J'espère que les échanges avec votre public avisé seront stimulants.

Amender ou remplacer la Constitution de 1987, voilà le sujet qui m'a été donné à débattre. C'est un sujet récurrent. Cette Constitution a été votée en 1987. Huit (8)

années après, soit en 1995, le Dr Mirlande Manigat a publié un ouvrage intitulé Plaidoyer pour une nouvelle Constitution. Son travail ne se limitait pas seulement à révéler les imprécisions, les confusions, les ambiguïtés et même les contradictions contenues dans le texte fondateur, mais questionnait aussi la volonté de nos gouvernants et de nos gouvernés de le mettre en œuvre et de le respecter, en dépit de ses failles évidentes.

Le président René Préal, qui a dirigé le pays à deux reprises, voyait dans la Constitution une source d'instabilité politique, un véritable frein au développement du pays. Le professeur Monferrier Dorval allait dans le même sens et croyait que le régime politique haïtien créait un déséquilibre entre les pouvoirs et qu'il convenait de le corriger en y introduisant une certaine rationalité. Il y a là, selon Claude Moïse, constitutionnaliste, historien et professeur émérite de l'Université de Montréal, un véritable dilemme constitutionnel à résoudre. La manière d'y parvenir serait soit d'opérer des modifications en profondeur, soit de convoquer une nouvelle Assemblée constituante. Pour Mirlande Manigat, une intervention chirurgicale vaut

mieux que de multiples pansements qui n'aboutiront pas au traitement du malade.

Mais une question se pose : comment décider de remplacer un texte jugé inefficace qui n'a jamais été appliqué ? Comment faire le bilan d'une Constitution qui a été combattue dès sa genèse ? Qui veut changer la Constitution et quelles sont les justifications apportées ?

Pour le Dr Josué Pierre-Louis, professeur de droit constitutionnel, le texte fondateur n'a pas été bien

Pourquoi le texte n'est-il ni respecté ni appliqué ?

Le rapport difficile que les élites haïtiennes entretiennent avec le droit et la loi constitue la véritable source de la violation de la Constitution. Une constitution, même techniquement bien rédigée et politiquement acceptable, ne sera jamais respectée en Haïti si ce rapport ne change pas. Notre problème est donc aussi une question d'éducation. Nous devons apprendre aux Haïtiens à aimer la loi et à la vouloir.

Revenons à la question de départ : amender ou remplacer la Constitution de 1987. Mais poser la question en ces termes revient à se demander si ces deux possibilités existent réellement dans le contexte actuel et si elles sont interchangeables.

À ce sujet, le sénateur Kedlaire Augustin, juriste ayant publié de nombreux articles pertinents sur la question constitutionnelle haïtienne, estime que le contexte actuel est favorable à un référendum constitutionnel. Selon lui, on pourrait faire d'une pierre deux coups.

Amender la Constitution exige d'entrer dans le processus formel et rigoureux qu'elle institue. Cela suppose l'existence d'un pouvoir constituant dérivé. Même lorsque l'initiative vient de l'Exécutif, l'intervention du Parlement demeure nécessaire dans le processus. Or, en ce moment, le Parlement est dysfonctionnel et l'Exécutif actuel est dépourvu de légitimité démocratique pour entreprendre une telle démarche, d'autant plus qu'il a, de manière déraisonnable, placé son action sous l'égide de l'article 149 de la Constitution, lequel est, dans les conditions actuelles, inapplicable.

Le pouvoir du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé n'est ni légitime ni légal au sens constitutionnel classique. Il relève d'une autre logique. Il aurait fallu le définir autrement pour lui donner cette marge de manœuvre,

assimilé par les acteurs. On l'applique et on l'interprète très mal. Il se révèle donc difficile de changer une réalité que l'on ne comprend pas. Pour certains juristes, le texte comporte certes des imperfections, mais celles-ci n'invitent ni à sa violation ni à sa mise à l'écart. Le respect de la Constitution ne dépend pas seulement de sa valeur intrinsèque, mais de la volonté de tous — dirigeants et citoyens — de la respecter. Comment respecter la loi, si on ne l'aime pas, si on ne la veut pas ?

souvent utilisée pour porter un coup fatal à la Constitution de 1987, que plus d'un contestait depuis longtemps. Or, l'article 149 n'est pas une invitation à la transition. Il a été conçu pour assurer la continuité démocratique et constitutionnelle du pays en cas de vacance présidentielle.

L'absence du pouvoir législatif bloque donc toute démarche visant à réviser la Constitution de 1987. Les nécessités ou les justifications avancées pour amender le texte doivent encore attendre l'arrivée de nouveaux élus et la remise en place des institutions habilitées à mettre en œuvre les modifications souhaitées. Il n'existe pas, à ce jour, de consensus valable pour le faire. Le consensus est d'abord une question institutionnelle et juridique : il ne peut être établi qu'entre des pouvoirs légitimes, issus de la volonté du peuple.

Remplacer ou changer la Constitution relève, quant à lui, d'un autre processus juridique. Ces deux démarches ne peuvent être substituées l'une à l'autre sans perte de sens. J'arrive donc à une première conclusion : amender ou remplacer la Constitution implique des processus juridiques et politiques distincts qu'il convient d'analyser séparément.

Un **amendement constitutionnel**, ou **une révision constitutionnelle**, permet de modifier, d'ajouter ou de supprimer certaines dispositions de la Constitution en vigueur sans en changer la structure globale. C'est ce qui a été fait avec les amendements de 2011. Mais je rappelle que ces aménagements, ou plutôt ces arrangements frauduleux et scandaleux, n'ont contribué ni à améliorer le texte originel ni à faire progresser le droit haïtien. Ils ont créé plus de problèmes juridiques qu'ils n'en ont résolus.

En effet, les modifications souhaitées par le pouvoir en place, relatives notamment aux mandats des élus et à la responsabilité des gouvernants en matière de décharge, ne peuvent être envisagées sans un changement du régime politique en Haïti. Toute modification substantielle supposerait donc un véritable changement constitutionnel. La manière la plus démocratique et la plus politique d'y parvenir serait d'inviter le peuple à revoir son œuvre, puisqu'il en est à la fois l'auteur souverain et le garant, à travers une nouvelle assemblée constituante.

Je dois souligner que c'est le peuple qui avait choisi les rédacteurs du texte de 1987. Il ne s'est pas contenté du travail élaboré par ses représentants : il l'a sanctionné par un vote référendaire. La Constitution de 1987 fut donc une œuvre collective, ce qui explique en partie sa longévité et son appropriation par la nation.

La Constitution de 1987 n'est pas parfaite. Aucune œuvre humaine ne saurait l'être. La perfection demeure un idéal. Pourtant, en près de quatre décennies, cette Constitution n'a fait l'objet d'aucune intervention sérieuse, en dehors de modifications contestées. À titre de comparaison, la Constitution des États-Unis, élaborée en 1787, a subi vingt-sept amendements. Elle demeure un document

A-t-on, en Haïti, les hommes et les femmes capables de mettre une constitution en œuvre ?

Amender la Constitution de 1987 est possible, mais pas dans le contexte actuel. Les raisons ne sont pas politiques, mais juridiques. Ce texte prévoit sa propre procédure de révision. Celle-ci est régie par les articles 282 et suivants, qui exigent un véritable consensus politique et juridique entre les pouvoirs publics, selon des étapes précises :

- a) une révision par l'Assemblée nationale ;
- b) une déclaration préalable de nécessité ;
- c) l'intervention du pouvoir législatif et, selon le cas, de l'exécutif ;
- d) une majorité parlementaire pour voter les amendements ;

Quelle est donc la nécessité de réviser ou de changer la Constitution ? Quel secteur de la vie nationale porte réellement cette démarche ?

La nécessité est la justification de nature à convaincre qu'une telle initiative vaut la peine d'être engagée, puisqu'il est impossible de rédiger une loi dans un vide factuel. La raison d'une nouvelle Constitution doit donc reposer sur des faits précis qui justifient ce changement.

vivant et continue d'être un motif de fierté nationale pour les Américains.

La Constitution de 1987 est, au demeurant, une constitution moderne. Elle consacre les principes démocratiques, le pluralisme politique et idéologique, l'État de droit, la bonne gouvernance, et réserve tout un chapitre aux libertés individuelles ainsi qu'aux droits fondamentaux.

Je le dis : une constitution est une œuvre inachevée. Elle doit être continuellement travaillée pour répondre aux besoins du peuple, aux évolutions de la société et aux mutations porteuses de changement. C'est pour cette raison que les constituants de 1987 avaient introduit une procédure de correction et de mise à jour du texte fondateur, tout en évitant que l'on ne change de Constitution comme on change de chemise. Voilà pourquoi toute modification constitutionnelle est, par nature, une opération difficile. Et cette difficulté a un but précis : garantir la stabilité de l'État.

Puisque notre Constitution n'est pas une œuvre parfaite, elle demeure un document dont la valeur dépend avant tout de sa mise en œuvre par les institutions qu'elle a créées, ainsi que par les hommes et les femmes qui les incarnent.

e) l'interdiction de toute révision portant atteinte au caractère démocratique et républicain de l'État, ainsi que l'exclusion de la voie référendaire.

Or, l'institution parlementaire, dont le rôle est fondamental dans toute opération de révision constitutionnelle, n'existe pas actuellement. Le gouvernement d'Alix Didier Fils-Aimé, qui place son action sous l'égide de l'article 149 de la Constitution, alors même qu'il n'entretient avec cet article aucun lien juridique ni politique véritable, n'est pas l'instance indiquée pour entreprendre une telle démarche.

Ceux qui souhaitent une réforme doivent apporter une base factuelle à leur démarche, et non ceux qui plaident pour la stabilité constitutionnelle.

Page suivante

Il existe, certes, des raisons d'épurer le texte de certaines de ses imperfections. Un toilettage est nécessaire pour le rendre plus applicable. Mais on ne peut pas changer une réalité que l'on ne comprend pas. Il me semble qu'en raison de la méconnaissance de notre charte fondamentale, on avance parfois des justifications qui, soit accroîtraient encore les contradictions, soit militeraient paradoxalement en faveur de son maintien.

Par exemple, le gouvernement souhaite organiser un référendum sur certaines dispositions de la Constitution, plus précisément celles relatives aux mandats des élus et à la décharge des hauts responsables de l'État, qu'il entendrait confier à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif. Mais comment opérer de telles modifications sans changer substantiellement la nature du pouvoir législatif, donc sans toucher à l'économie générale de la Constitution ? Comment fixer une même durée de mandat aux sénateurs et aux députés sans transformer le Sénat en simple législature ? Quelle institution de la République assurera alors la continuité et le contrôle parlementaire ? Comment garantir, dans ce cas, la stabilité durable du pouvoir législatif ?

La permanence du Sénat signifie que sa structure électorale doit se distinguer de celle de la Chambre des députés et de la Présidence, afin d'éviter tout vide institutionnel. Le Sénat doit se renouveler par tiers tous les deux ans pour garantir sa permanence. Ce qui distingue le Sénat de la Chambre des députés, c'est précisément son caractère continu et permanent. La Chambre des députés, quant à elle, forme une législature et se renouvelle intégralement tous les quatre ans.

Enfin, comment transférer la compétence du Parlement en matière de décharge des hauts responsables de l'État sans préciser pour quelles catégories de crimes et de

délits il faudrait mettre en branle la Haute Cour de justice ? Quelle différence y a-t-il entre **le contrôle politique** exercé par le Parlement sur l'activité gouvernementale et **le contrôle pénal** ? Un cas de corruption impliquant un ministre relève-t-il de la compétence de la Haute Cour de justice ? La décharge a-t-elle une finalité politique ou administrative ? Ces questions pourraient en susciter bien d'autres, mais je m'en tiens à celles-ci, que d'autres juristes pourront approfondir.

Remplacer la Constitution signifie que le texte n'est plus valable. Cela implique aussi d'y apporter des modifications substantielles qui ne peuvent être réalisées dans le cadre d'une simple révision constitutionnelle. Que viserait alors un changement constitutionnel en Haïti ?

S'agissant d'un changement constitutionnel, on ne peut s'inspirer de la Constitution elle-même pour entreprendre une telle démarche. Une constitution ne peut prévoir les moyens de sa propre destruction. Toute idée de création d'une assemblée constituante constituerait donc un coup de force contre la Constitution. Si l'on veut aller dans cette direction, il faut l'assumer clairement. Le président **Jovenel Moïse** avait tenté un tel coup de force contre la Constitution, bien qu'il eût juré de l'observer et de la faire observer. Le Conseil présidentiel de transition avait envisagé la même option, avant d'abandonner l'idée de remplacer notre loi mère. Le gouvernement de facto actuel réussira-t-il là où tant d'autres ont piteusement échoué ? Le Premier ministre Fils-Aimé poussera-t-il son avantage politique au risque de s'embourber dans une crise politique et constitutionnelle plus aiguë, ou choisira-t-il plutôt d'organiser de bonnes élections afin de permettre au peuple de choisir l'essentiel, en démocratie : ceux qui doivent le gouverner ?

Conclusion

Quelle est donc la meilleure constitution pour Haïti ?

La meilleure constitution n'est pas seulement celle qui définit un régime présidentiel ou parlementaire. Haïti a déjà connu vingt-trois constitutions. Devons-nous en élaborer une vingt-quatrième ?

Une bonne constitution est celle qui consacre les principes démocratiques, l'État de droit, la bonne gouvernance, et qui garantit les libertés publiques ainsi que les droits fondamentaux.

Haïti a besoin d'une constitution qui favorise le développement économique, la croissance et la création d'emplois pour le peuple, en particulier pour les jeunes Haïtiens qui partent dans toutes les directions du monde à la recherche d'un mieux-être.

Il est triste de constater que notre pays produit plus de politiciens que d'ingénieurs, de mathématiciens, de physiciens, de chimistes, de financiers, d'entrepreneurs,

d'économistes, de médecins, bref, de scientifiques. Nous n'avons pas besoin d'autant de juristes lorsqu'une partie d'entre eux contribue à entretenir le chaos et la confusion dans le pays. Le droit n'a pas réponse à tous les problèmes d'Haïti.

Lorsque le moment sera propice à un changement constitutionnel en Haïti, il faudra donc associer à cette démarche des philosophes, des sociologues, des politologues, des économistes, des anthropologues, des historiens et des hommes de lettres, puisque le droit n'est pas seulement l'affaire des juristes. Cette question dépasse le seul cadre technique du droit. Elle appelle un

véritable débat démocratique, ouvert et sans exclusivisme. C'est à cette exigence que je tiens.

Sonet Saint-Louis. Av.

Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à l'Université d'État d'Haïti

Professeur de philosophie

Université du Québec à Montréal

Montréal 29 mars 2026

Tel 2635580083/50944073580



MOHSANA

Mouvement haïtien de sauvetage national



Sécurisez votre vieillesse en vous Assurant à l'Office National d'Assurance-Vieillesse.

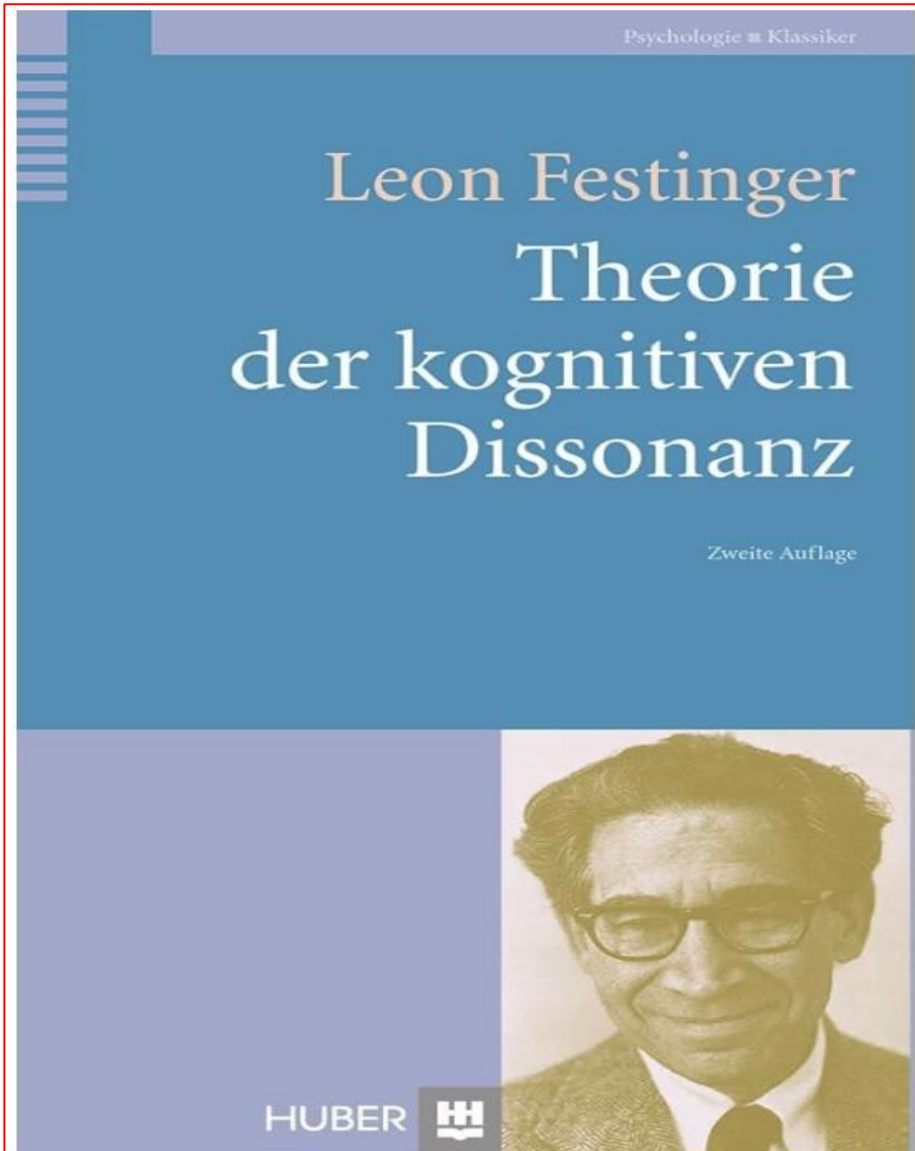
Travailleurs
Commerçants
et petites bourses

Professionnels
Grandes, moyennes

ONAV se sèl baton vyeyès ou !!

“LA DISSONNANCE COGNITIVE” DE LÉON FESTINGER

Par Don Filosofo



*La théorie de la dissonance cognitive, formulée par le psychologue **Leon Festinger** en 1957, est l'une des plus influentes du XXe siècle en psychologie sociale. Sa force réside dans sa capacité à expliquer un phénomène profondément humain : le malaise psychologique que nous ressentons face à des idées, des croyances ou des comportements contradictoires.*

Qu'est-ce que la dissonance cognitive ?

La *dissonance cognitive* est une tension psychologique désagréable qui survient lorsqu'une personne entretient simultanément deux cognitions incompatibles : des pensées ou des valeurs qui s'opposent logiquement ou émotionnellement.

Exemple :

- Cognition 1 : « Fumer est nocif pour la santé. »
- Cognition 2 : « Je fume tous les jours. »

Ces deux affirmations ne peuvent coexister harmonieusement. En percevant cette contradiction, l'individu entre dans un état de dissonance.

Selon Festinger, les êtres humains tendent naturellement à réduire cette dissonance pour retrouver leur équilibre mental. Face à la dissonance, l'esprit ne reste pas passif.

L'individu cherchera activement à réduire la tension par divers mécanismes, qui ne sont pas toujours rationnels ou logiques.

Examinons les plus courants :

- Modifier son comportement.

Exemple : Arrêter de fumer pour aligner ses actes sur ses convictions.

- Modifier ses convictions.

Exemple : Se convaincre que fumer n'est pas si nocif ou que certaines cigarettes « légères » sont inoffensives.

- Ajouter de nouvelles cognitions qui justifient la contradiction.

Exemple : « Mon grand-père a fumé toute sa vie et a vécu jusqu'à 95 ans » ou « Fumer me détend, et le stress est aussi nocif. »

- Minimiser l'importance du conflit.

Exemple : « On meurt tous de quelque chose » ou « Je ne suis pas comme les autres fumeurs. »

Ces mécanismes peuvent opérer inconsciemment. Ce qui importe, ce n'est pas tant la vérité objective que la

cohérence interne perçue par l'individu. Ce mécanisme est fréquemment observé dans les espaces de réflexion et de diffusion, comme cette chaîne. Parfois, une personne regarde une vidéo, perçoit qu'une idée remet en question une conviction profonde et, au lieu d'évaluer l'argument, réagit en rejetant la source : « Cette chaîne est partielle », « C'est de l'idéologie pure et simple », « Je sais déjà où ça va nous mener. » Ainsi, je n'ai pas besoin d'examiner l'idée dérangeante ; il suffit de la discréditer.

Exemples dans la vie quotidienne :

Une personne achète une voiture très chère et découvre ensuite qu'elle consomme plus d'essence que prévu. Pour réduire la dissonance, elle pourrait penser : « Elle est plus sûre que les autres modèles », « Elle est plus esthétique » ou « Je le mérite car je travaille dur ». La réaction rationnelle serait de reconnaître son erreur ou d'essayer de retourner le produit, mais les émotions ont tendance à protéger la décision déjà prise.

Une expérience classique de Festinger a montré que les personnes soumises à une tâche ennuyeuse et ne recevant qu'une petite récompense pour mentir à ce sujet (« Dites à la personne suivante que c'était amusant ») finissaient par être convaincues que la tâche était intéressante. Pourquoi

Un phénomène similaire peut vous arriver en tant qu'auditeur : lorsqu'une explication vous met mal à l'aise non pas parce qu'elle est fautive, mais parce qu'elle contredit des décisions passées, la tentation n'est pas de l'améliorer, mais de vous justifier intérieurement.

Ce malaise n'est pas un rejet rationnel : c'est une dissonance cognitive à l'œuvre.

? Parce que la faible récompense ne justifiait pas le mensonge. Ainsi, pour réduire la dissonance entre « mentir sans raison » et « je suis une personne honnête », ils ont modifié leur souvenir de l'expérience : ce n'était finalement pas si terrible.

La théorie de la dissonance cognitive remet en question l'idée que les êtres humains sont entièrement rationnels. **Selon ce modèle, nous ne recherchons pas la vérité, mais plutôt une certaine cohérence, même illusoire. Notre pensée ne suit pas une logique aristotélicienne, mais une logique affective.** La théorie de Festinger a été développée et affinée par de nombreux chercheurs.



Léon Festinger

Lectures recommandées :

- Leon Festinger : Théorie de la dissonance cognitive ;
- Elliot Aronson : L'animal social ;
- Carol Tavris et Elliot Aronson : Erreurs commises (mais pas par moi) ;
- Hugo Mercier et Dan Sperber : L'énigme de la raison.

Traduit de l'espagnol par Jean Hénoc Faroul

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

25/26-001

AVIS

Les Ministères de l'Economie et des Finances (MEF), du Commerce et de l'Industrie (MCI), sur recommandations du Conseil Consultatif en date du 31 mars 2026, avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier, que les prix à la pompe en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit:

GAZOLINE	GASOIL	KEROSENE
725 Gdes	850 Gdes	845 Gdes

Cet avis prend effet à partir du 02 AVR 2026


Serge Gabriel COLLIN
Ministre de l'Economie et des Finances


James MONAZARD
Ministre du Commerce et de l'Industrie



MANIFESTE DU PARTI COMMUNISTE



KARL MARX

FRIEDRICH ENGELS

 Passerino Editore

Tout a commencé au dix-neuvième siècle en pleine révolution industrielle. Les villes grandissent ; les usines tournent jour et nuit ; une nouvelle classe sociale apparaît : les ouvriers. Des hommes, des femmes, parfois des enfants travaillent sans relâche pour des salaires misérables. Face à eux, une classe s'enrichit : la bourgeoisie, propriétaires des usines, des machines et du capital. Deux classes, deux intérêts opposés, une lutte permanente.

Marx et Engels posent alors une idée centrale : *toute l'histoire de l'humanité est l'histoire de la lutte des classes* : maîtres et esclaves, seigneurs et serfs, bourgeois et prolétaires. À chaque époque, des dominants et des dominés. Selon eux, le capitalisme repose sur une injustice fondamentale : le travailleur crée la richesse, mais ne la possède pas. Le bourgeois s'approprié le fruit de son travail, pendant que l'ouvrier pendant que l'ouvrier survit. Le salaire ne reflète pas la valeur réelle produite. C'est ce que Marx appelle *l'exploitation*.

Le système pousse les ouvriers à se concurrencer entre eux pendant que les riches accumulent toujours plus. Mais *le Manifeste* ne se contente pas de critiquer. Il annonce aussi un renversement. Marx affirme que le Capitalisme porte en lui-même les graines de sa chute. A force d'inégalités, de crises économiques et de misères sociales, les travailleurs prendront conscience de leurs conditions. Ils comprendront qu'ils ont un intérêt commun, et alors le prolétariat s'unira.

Marx et Engels appellent à l'abolition de la propriété privée des moyens de production, non pas des biens personnels, mais les usines, les terres, le capital. Leur objectif : une société sans classe où la richesse serait collective où le travail ne sert pas à enrichir une minorité ; un monde où l'instrument de domination finirait par disparaître.

Le Manifeste se conclut par un appel célèbre : Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

Ce texte n'est pas seulement un essai d'économie ou politique ; c'est un cri de révolte. Un texte qui a inspiré des révolutions, provoqué des peurs, nourri des débats pendant plus d'un siècle. Il force une question essentielle : le système dans lequel nous vivons, est-il juste ? Travaille-t-on pour vivre dignement ou pour enrichir d'autres ?

Le Manifeste du parti communiste ne promet pas le confort ; il promet le conflit, le changement et la remise en cause de l'ordre établi.

SERVICE MARITIME DE NAVIGATION D'HAÏTI SEMANAH



Le SEMANAH a une mission de régulation et de contrôle des eaux maritimes haïtiennes, qu'il soit côtier, régional ou international. Il agit suivant les directives de son Conseil d'Administration composé du

:

- Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, Président*
- Ministre de l'Économie et des Finances, Membre*
- Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes, Membre*
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Membre*
- Ministre du Commerce et de l'Industrie, Membre*
- Directeur Général de l'Institution, Secrétaire du Conseil*



Au milieu, le Directeur Général Eric Prévost Junior

Le SEMANAH joue donc un rôle important en aidant l'État à cerner dans son ensemble les multiples problèmes liés au domaine maritime.

Dans un milieu en perpétuelle mutation et à côté de l'intensification des exigences, le SEMANAH joue un rôle de premier ordre dans la sécurité, la sûreté du transport maritime et la protection de l'environnement marin. Cette mission s'exerce dans les limites de sa juridiction à travers sa structure fonctionnelle.

De plus, par son implantation territoriale, le SEMANAH offre un service public de proximité aux usagers de la mer.



Erol Josué, un grand leader du vodou haïtien



Érol Josué, Directeur Général du Bureau National d'Éthnologie

Depuis un certain temps, sur la scène du vodou haïtien, le nom d'**Érol Josué** s'impose comme houngan, chanteur, danseur, expert de la culture et de l'histoire du vodou haïtien. Porte-parole incontesté des vodouvis haïtiens, il est considéré comme l'un des grands leaders du vodou en Haïti à l'époque contemporaine. Son importance réside dans la combinaison de ses rôles de houngan (prêtre vodou), artiste, intellectuel et défenseur du patrimoine

culturel haïtien. Dans ce numéro qui lui est spécialement dédié, nous essaierons de dresser son portrait comme porte-étendard du vodou haïtien à l'heure actuelle.

En dehors de la direction générale du *Bureau National d'Éthnologie*, Érol Josué s'occupe d'autres activités culturelles qui traduisent particulièrement, comme Chef de file, son engagement au vodou haïtien.

Leader spirituel du vodou

En tant que houngan, Erol Josué dirige des cérémonies, travaille avec les lwa et transmet les connaissances traditionnelles aux membres de la communauté. Dans le vodou, les leaders comme lui ont pour rôle de : préserver les rites et traditions des ancêtres ; guider la communauté sur le plan spirituel ; maintenir le lien entre les êtres humains et les lwa. Cela fait de lui une figure importante de la vie religieuse vodou en Haïti.

Erol Josué utilise la musique, la danse et la performance artistique pour montrer la richesse du vodou. Ses travaux artistiques mettent en valeur : les rituels vodou ; l'histoire et la mémoire africaine présentes en Haïti ; la dimension sacrée et culturelle du vodou. Grâce à ces activités, il contribue à faire comprendre le vodou comme un patrimoine culturel et spirituel, et non seulement comme une religion.

Suite page Suivante



Érol Josué au défilé "Haïti, Mère de la Liberté" à Manhattan, New York.

Défenseur du patrimoine haïtien

Il est directeur général du Bureau National d'Ethnologie, une institution chargée de conserver et d'étudier la culture traditionnelle haïtienne. Dans ce rôle, il a travaillé

pour protéger les traditions populaires ; encourager la recherche sur le vodou ; valoriser le patrimoine spirituel du pays.

Son impact dans la société

À travers son travail, Erol Josué contribue à combattre les préjugés contre le vodou ; faire reconnaître le vodou comme une partie essentielle de l'identité haïtienne ; présenter la culture haïtienne sur la scène internationale.

En résumé, Erol Josué est un grand leader du vodou parce qu'il ne se contente pas de pratiquer cette religion ; il la défend, la transmet et la fait rayonner dans la culture et dans le monde.

Jean Manfred Siméon

- *Président de l'Alliance Française des Cayes*
- *Juriste*
- *Professeur de français*
- *Critique d'art*
- *Ancien Maire de Ganthier*



Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

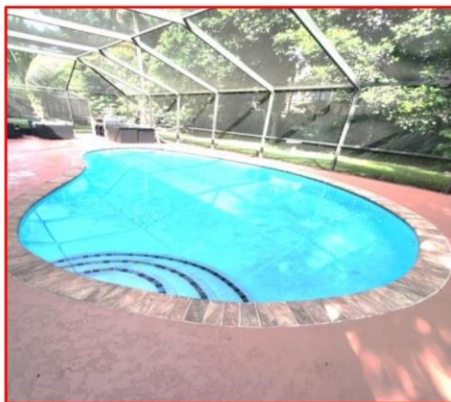
Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com



L'OHDLP dénonce avec indignation la terreur sanglante imposée par les gangs armés dans l'Artibonite

Par Alex Calas



Une victime du dernier massacre

La République d'Haïti s'enfonce chaque jour un peu plus dans une spirale de violence qui dépasse désormais l'entendement. *L'Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP)*, profondément consterné et révolté, élève la voix avec fermeté pour dénoncer les actes de barbarie inqualifiables perpétrés par des gangs armés dans le département de l'Artibonite, notamment à Pont-Sondé, Jean Denis, Pont Benoît et Lester. Ce qui s'y déroule n'est ni un simple épisode d'insécurité ni une flambée de violence passagère : c'est une campagne de terreur organisée, méthodique et déshumanisante.

Les chiffres donnent froid dans le dos : plus de 70 morts, dont plusieurs personnes brûlées vives dans leurs propres

maisons ; une trentaine de blessés graves ; des dizaines de disparus ; plus de 600 déplacés forcés de fuir leurs terres dans la panique la plus totale. À cela s'ajoutent des habitations réduites en cendres, des plantations ravagées et des familles entières décimées. Le maire de la commune, Dolores, évoque à lui seul 16 cadavres recensés dans une morgue de Beaubrun. Derrière ces chiffres, ce sont des vies brisées, des destins anéantis, des communautés entières plongées dans le deuil et la désolation.

L'OHDLP condamne avec la plus grande énergie ces exécutions sommaires qui traduisent une volonté claire d'imposer la terreur comme mode de gouvernance

parallèle. Les gangs armés, notamment ceux opérant sous la bannière de “Gran Grif”, agissent avec une brutalité extrême et une audace inquiétante, comme s’ils ne craignaient ni la loi, ni l’État, ni la justice. Ils tuent, incendient, pillent et déplacent des populations entières dans une impunité quasi totale. La situation est tout aussi alarmante dans la localité de Piatre, à Saint-Marc, où des

groupes armés identifiés sous le nom de “Talibans” sèment également la mort et la terreur. Ces criminels lourdement armés ont franchi un seuil supplémentaire dans l’escalade de la violence en érigeant un mur sur la Route Nationale #1, bloquant ainsi un axe vital du pays. Ils ont installé des barricades, mis en place des postes de péage illégaux, incendié un centre hospitalier et paralysé les activités économiques et sociales de toute une région.



L’exode.

Ce blocus criminel constitue un acte de guerre contre la population civile. Il empêche la libre circulation des personnes et des biens, entrave l’accès aux soins, isole des communautés déjà vulnérables et aggrave une crise humanitaire qui ne cesse de s’intensifier. Le fait d’incendier un centre hospitalier témoigne d’un mépris absolu pour la vie humaine et les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire. Face à cette tragédie, une question fondamentale se pose : où est l’État haïtien ? Comment expliquer qu’un territoire entier puisse être livré à des groupes armés sans que des mesures fortes, coordonnées et efficaces ne soient prises pour protéger la population ? L’OHDLP dénonce un État moribond, incapable d’assumer ses responsabilités régaliennes, notamment celles de garantir la sécurité des citoyens et l’intégrité du territoire national.

Mais au-delà de l’incapacité apparente de l’État, l’OHDLP attire l’attention sur une réalité encore plus troublante : celle de l’impunité systémique qui entoure les

véritables architectes de ce chaos. Car ces gangs ne sont pas nés du néant. Ils sont le produit d’un système gangrené où des acteurs politiques, économiques et intellectuels ont, au fil des années, contribué à leur émergence, leur financement et leur consolidation.

Aujourd’hui, ces commanditaires de l’ombre circulent librement, protégés par leurs réseaux et blanchis par une justice défailante. Ils continuent d’exercer une influence pernicieuse sur les affaires du pays, pendant que les populations paient le prix fort de leurs calculs cyniques. L’OHDLP dénonce avec force cette collusion criminelle qui mine les fondements mêmes de l’État de droit. L’impunité est devenue la norme en Haïti. Elle nourrit la violence, encourage la récidive et envoie un message désastreux : celui que le crime paie, que la vie humaine n’a pas de valeur et que la loi est une illusion pour les plus faibles. Tant que cette impunité ne sera pas brisée, aucune solution durable ne pourra émerger.

Page suivante



Les bandits endiablés

Le peuple haïtien ne peut être abandonné à son sort. Il est urgent de mobiliser une aide humanitaire d'envergure pour venir en aide aux victimes : nourriture, soins médicaux, abris d'urgence, accompagnement psychosocial. Mais au-delà de l'aide humanitaire, c'est un engagement politique et sécuritaire fort qui est nécessaire. La communauté internationale doit cesser les demi-mesures et adopter une approche cohérente, respectueuse de la souveraineté d'Haïti mais ferme face aux dérives criminelles. Le soutien à la réforme des institutions, au renforcement de la justice et à la lutte contre la corruption doit être une priorité absolue.

L'OHDLP insiste également sur la nécessité de documenter ces crimes avec rigueur. Les massacres de l'Artibonite ne doivent pas tomber dans l'oubli. Il est crucial de collecter des preuves, d'identifier les responsables et de préparer les bases de poursuites judiciaires, nationales ou internationales. La mémoire des victimes exige vérité et justice.

Par ailleurs, l'Observatoire appelle les médias haïtiens et internationaux à jouer pleinement leur rôle. Informer, enquêter, dénoncer : dans un contexte où la peur tend à imposer le silence, la presse demeure un rempart essentiel contre l'obscurantisme et la manipulation. La liberté de la presse doit être protégée et renforcée, car elle est indissociable de la lutte contre l'impunité. Enfin, l'OHDLP s'adresse au peuple haïtien. Malgré la douleur, malgré la peur, il est essentiel de ne pas céder à la résignation. La solidarité, la vigilance citoyenne et

Dans ce contexte dramatique, l'OHDLP lance un appel urgent aux forces de l'ordre. Il est impératif que la Police Nationale d'Haïti, avec l'appui des autorités compétentes, déploie des moyens conséquents pour reprendre le contrôle des zones affectées, démanteler les groupes armés et rétablir l'autorité de l'État. Il ne s'agit plus de simples opérations ponctuelles, mais d'une stratégie globale, soutenue et déterminée. Cependant, l'OHDLP est conscient que la crise actuelle dépasse les capacités nationales. C'est pourquoi il lance également un vibrant appel à la communauté internationale.

l'engagement collectif sont des armes puissantes face à la barbarie. Haïti a traversé de nombreuses épreuves dans son histoire, et c'est dans l'unité et la résistance qu'elle a toujours trouvée la force de se relever.

Aujourd'hui, l'heure est grave. Ce qui se joue dans l'Artibonite n'est pas un événement isolé, mais le symptôme d'un effondrement généralisé qui menace l'existence même de la nation. L'OHDLP refuse de rester silencieux face à cette tragédie. Il continuera de dénoncer, d'alerter et de plaider pour un sursaut national et international. Car il y a urgence. Urgence de sauver des vies. Urgence de restaurer l'autorité de l'État.

Urgence de mettre fin à l'impunité. Urgence de redonner espoir à un peuple qui, trop longtemps, a été abandonné. Haïti ne peut pas mourir. Et le silence n'est plus une option.

Alex Calas

Communicateur,

Journaliste,

Analyste sociopolitique,

Relationniste,

Facilitateur des activités événementielles,

Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de l'Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa poul goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa ,ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann ;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo ;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen ,se pou fakti ak papye dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!



Le Dr Jovans Rolph Lorquet représente la Fondation Lorquet à la 4e conférence "Haitians at Harvard"



De gauche à droite : Dr. Jovans Lorquet, Kareen Ulysse de la CHF Foundation, Dr. Sophia Bellegarde, Dr. Magalie Veillard et Skyler Badenoch, PDG de Hope for Haiti.

Cambridge, Massachusetts, le 29 mars 2026 — La Fondation Lorquet a été dignement représentée lors de la 4e édition de la conférence annuelle Haitians at Harvard™, organisée à l'Université Harvard autour du thème : « Leveraging Innovation to Impact Haiti » (Tirer parti de l'innovation pour avoir un impact). Cet événement d'envergure a réuni entrepreneurs, étudiants, professionnels et acteurs du changement engagés pour l'avenir d'Haïti.

À cette occasion, le Dr Jovans Rolph Lorquet, Responsable de la branche de la FOLONAH aux États-Unis, a été invité à intervenir dans un panel réunissant médecins et spécialistes de la santé. Lors de son intervention, il a abordé les défis majeurs du système de santé haïtien tout en mettant en lumière les actions concrètes de la Fondation Lorquet.

Le Dr Lorquet a souligné que la fondation investit activement dans plusieurs secteurs clés, notamment les

infrastructures, l'éducation, la santé et les services sociaux. Il a notamment évoqué le financement de la scolarité d'une trentaine d'enfants de Cazale, en Haïti, ainsi que les projets à venir, dont l'envoi prochain de ventilateurs médicaux à différents hôpitaux du pays.

Dans son analyse, il a exposé une réalité préoccupante : le budget alloué au système de santé en Haïti est inférieur à celui consacré aux employés de l'État, une situation qu'il a qualifiée d'inacceptable. Il a également insisté sur le fait que, faute d'un financement public adéquat, ce sont majoritairement les ONG qui assurent aujourd'hui le fonctionnement du secteur de la santé.

Le Dr Jovans Rolph Lorquet a plaidé pour la mise en place de stratégies durables, soulignant que toute réforme efficace doit être impulsée par l'État. Il a toutefois regretté le manque d'engagement réel des autorités publiques dans le financement et la structuration du système de santé.

Par ailleurs, il a indiqué que les financements privés peuvent jouer un rôle complémentaire essentiel, notamment dans la formation des formateurs, afin de permettre le développement d'une nouvelle génération de techniciens et de médecins. Selon lui, cette approche est indispensable pour garantir la durabilité du système de santé haïtien.

L'événement a rassemblé environ 400 participants, en présentiel et en ligne, avec la participation de 40

intervenants issus de divers horizons. Les échanges, riches et interdisciplinaires, ont permis d'aborder des problématiques clés touchant au développement d'Haïti.

Reconnu par la Harvard Alumni Association, Haitians at Harvard est désormais le plus grand rassemblement jamais organisé à l'Université Harvard dédié à Haïti par des anciens de l'institution.



Une vue de l'assistance

À propos de la Fondation Lorquet

Créée le 12 avril 2010 après le séisme du 12 janvier 2010, la Fondation Lorquet pour une Nouvelle Haïti (FOLONHA) a pour mission d'apporter sa contribution à des projets médicaux, éducatifs et sociaux visant à lutter contre l'exclusion et l'isolement en favorisant la création

et le maintien d'un lien social dans les communautés dans lesquelles elle intervient. La FOLONHA intervient dans quatre (4) domaines : Éducation, Santé, Services sociaux et Coopération internationale.

Fondation Lorquet pour une Nouvelle Haïti (FOLONHA)

+ (509) 3793-0399 | + (509) 3402-0482 | + (509) 3604-5862 | + (509) 3726-3798

www.fondationlorquet.org | info@fondationlorquet.org

fondationlorquet.folonha@gmail.com | <https://www.facebook.com/folonha>

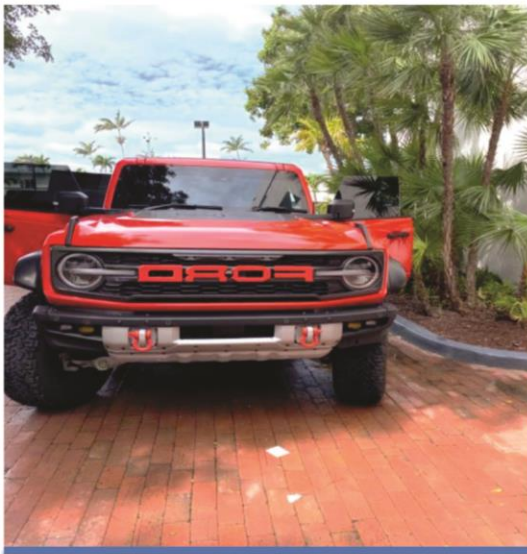
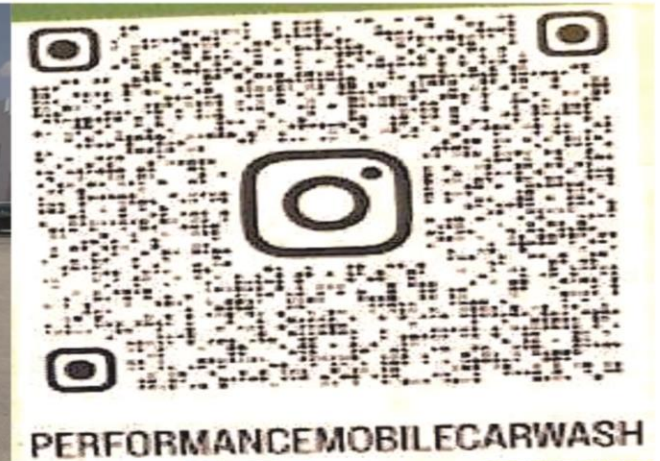
Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

“La Voix des Sans-Voix” :

Exposition culturelle, à Sagua de Tàmano, Holguin, Cuba

Par Eliviana Lamot Lara



La galerie d'art Sagua de Tamano à Holguín, Cuba, a accueilli le projet « *La Voix des Sans-Voix* » le 13 mars 2026, dans le cadre des célébrations de la *Journée internationale des femmes*. Consacré au rôle des femmes au sein de la *Tumba Francesa de Bejuco*, le projet comprend une exposition de la plus ancienne robe, confectionnée en 1906 à Guantánamo par une Française pour **Julia Grandales**, arrière-grand-mère des membres actuelles de la *Tumba Francesa de Bejuco*.

L'exposition présente également des peintures de **Pedro Pablo Bientz Carballo**, peintre originaire de *Sagua*, ainsi que l'exposition photographique « *La Voix des Sans-Voix* »

», réalisée en 2014 par l'ambassade de Cuba en Argentine et sous l'égide de l'UNESCO.

Le programme « *La Voix des Sans-Voix* » a été créé par la Direction des Affaires Culturelles du Ministère des Affaires étrangères et du Culte de la République argentine. « *La Voix des sans-voix* » vise à donner de la visibilité et à promouvoir les cultures autochtones et afro-descendantes qui composent l'Amérique latine. Elle a pour objectif de documenter, par le biais de l'art graphique, ces phénomènes qui, bien que représentatifs des traditions culturelles, sont restés non seulement non documentés, mais aussi méconnus.

Eliviana Lamot Lara

Une vue de l'exposition



Premiers barils de Bombe Portoricaine donnés à Cuba dans le cadre du projet TumBomba en 2023



La robe la plus ancienne dans les Vestiaires des Tumbas Francesas de Cuba

Haïti rayonne à l'international :

La double consécration d'Ariana Milargo Lafont en Afrique et d'Abigaïl Alexandre en Europe

Par Alex Calas



Abigaïl Alexandre



Ariana Milargo Lafont

Dans un contexte national souvent marqué par les turbulences sociopolitiques, deux jeunes talents haïtiens viennent raviver la flamme de la fierté culturelle et artistique. Sur deux continents différents, en Togo et en France, **Ariana Milargo Lafont**, **Abigaïl Alexandre** et **Milenchy Carthousia** ont porté haut les couleurs d'Haïti en remportant des distinctions majeures respectivement dans les compétitions **House for Challenge**, **Intelligencia** et le prix du **Concours d'Écriture de l'Université du Québec à Montréal**. Leur succès dépasse la simple victoire individuelle : il incarne une renaissance symbolique de la créativité haïtienne sur la scène internationale.

Une jeunesse haïtienne qui refuse l'effacement

Haïti est depuis toujours une terre de culture, de rythmes, de poésie et de résistance. Pourtant, ces dernières années, les jeunes artistes évoluent dans un environnement difficile, souvent privé de structures d'encadrement et de visibilité. C'est précisément dans ce contexte que l'exploit d'Ariana Milargo Lafont et d'Abigaïl Alexandre prend toute sa dimension. Ces deux jeunes femmes incarnent une génération déterminée à briser les barrières

géographiques et sociales. Elles ne se contentent pas de rêver : elles s'imposent. Leur présence sur des scènes internationales traduit une volonté farouche de faire entendre la voix d'Haïti autrement — à travers l'art, l'intelligence et la performance.

Ariana Milargo Lafont : l'éclat d'Haïti au cœur de l'Afrique

Au Togo, lors de la prestigieuse compétition House for Challenge, Ariana Milargo Lafont a littéralement captivé le public et les jurés. Par son charisme, sa discipline et son identité culturelle assumée, elle a su se démarquer parmi des participants venus de divers horizons. Sa performance n'était pas seulement technique : elle était profondément symbolique. En intégrant des éléments de la culture haïtienne dans son expression artistique, Ariana a établi un pont entre les racines africaines et la réalité caribéenne. Elle a rappelé, avec force et élégance, que l'histoire d'Haïti est intimement liée à celle du continent africain. Sa victoire constitue ainsi un moment de réappropriation culturelle. Elle témoigne de la capacité des jeunes haïtiens à transformer leur héritage en une force créative universelle.

Abigaïl Alexandre : l'intelligence et le talent au service d'Haïti

Pendant ce temps, en France, Abigaïl Alexandre brillait au sein de la plateforme Intelligencia, un espace reconnu pour valoriser les compétences intellectuelles, artistiques et créatives. Abigaïl s'est distinguée par sa rigueur, sa capacité d'analyse et son aisance dans l'expression. Elle a su démontrer que le talent haïtien ne se limite pas aux arts visuels ou à la musique, mais s'étend également à la pensée critique, à l'innovation et à la réflexion stratégique. Sa réussite en France envoie un message fort : la jeunesse haïtienne est capable de rivaliser avec les meilleurs sur le terrain du savoir et de la créativité intellectuelle. Elle déconstruit les stéréotypes et redéfinit l'image d'Haïti à l'international.

Deux parcours, une même mission

Bien que leurs disciplines et leurs parcours diffèrent, Ariana Milargo Lafont et Abigaïl Alexandre partagent une mission commune : représenter dignement Haïti et ouvrir la voie à d'autres jeunes talents. Leur succès met en lumière plusieurs réalités essentielles :

- Le potentiel immense de la jeunesse haïtienne, souvent sous-estimé ou ignoré.
- L'importance des plateformes internationales, qui offrent une visibilité et des opportunités de reconnaissance.
- La nécessité d'un accompagnement institutionnel, afin de soutenir et encadrer ces talents prometteurs.

Un appel à l'encadrement et à la valorisation

Ces victoires doivent interpeller les autorités haïtiennes, les institutions culturelles et les organisations de la société civile. Il ne suffit pas de célébrer ces réussites ; il faut les transformer en leviers de développement. Encadrer des talents comme Ariana Milargo Lafont et Abigaïl Alexandre signifie investir dans l'avenir culturel du pays. Cela implique :

- La création de programmes de formation artistique et intellectuelle ;
- Le financement de projets culturels ;
- La mise en place de réseaux de mentorat ;
- La promotion des artistes haïtiens à l'international.

Sans un tel accompagnement, ces succès risquent de rester des exceptions plutôt que de devenir une norme.

Une victoire pour toute une nation



Milenchy Carthousia

Elle affirme que la jeunesse haïtienne est prête à conquérir le monde. Elle promet que, malgré les défis, la culture haïtienne continuera de briller. Mais surtout, elle nous rappelle une vérité essentielle : Haïti n'est pas seulement un pays en crise. C'est une nation de génie, d'âme et d'avenir. Et aujourd'hui, grâce à ces deux étoiles montantes, cet avenir semble un peu plus lumineux.

Alex Calas

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur des activités événementielles, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email : ohdlphaiti@gmail.com

Au-delà de leurs performances individuelles, ces deux jeunes femmes ont offert à Haïti un moment de fierté collective. Dans un pays souvent associé à des images de crise, elles rappellent au monde une autre réalité : celle d'un peuple résilient, créatif et profondément talentueux. Leur triomphe est aussi une source d'inspiration pour des milliers de jeunes haïtiens qui, malgré les obstacles, continuent de croire en leurs rêves. Il prouve que l'excellence est possible, même dans les conditions les plus difficiles.

Conclusion : Haïti, terre de génie et d'espérance

La double victoire d'Ariana Milargo Lafont au Togo et d'Abigaïl Alexandre en France n'est pas un simple fait divers culturel. Elle marque un tournant, une affirmation, une promesse.

Pouvoir de facto et crise démocratique: qui parle au nom du peuple haïtien?

Par Ansyto Félix



Au nom de quel droit certains acteurs s'arrogent-ils la prérogative de se substituer à la volonté du peuple haïtien? Comment des autorités de facto peuvent-elles, en toute exclusivité prétendre engager un processus de remaniement ou de modification de la loi mère qu'est la Constitution, issue d'un exercice démocratique historique en mars 1987?

Vous affirmez que les conditions nécessaires à l'organisation d'élections, socle fondamental de toute démocratie, ne sont pas réunies. Pourtant, ces mêmes conditions semblent suffisantes pour prolonger indéfiniment des transitions successives, sans mandat populaire. Cette contradiction interroge profondément.

L'administration publique est aujourd'hui prise en otage, comme si elle constituait un héritage privé. Vous vous présentez comme des dirigeants; mais que dirigez-vous réellement ? Un État affaibli, une nation en souffrance, un peuple abandonné.

À force de céder à l'ambition personnelle et à l'appât du gain, vous en oubliez les leçons de l'histoire.

D'autres avant vous ont tenté de s'éterniser au pouvoir en instrumentalisant l'insécurité. Leur sort devrait pourtant servir d'avertissement.

Pendant ce temps, le peuple haïtien souffre. Il endure la misère, la violence et une humiliation répétée sur la scène internationale. Face à cette réalité, où sont la conscience, la dignité et le sens de responsabilité des dirigeants? Entendent-ils les cris d'un peuple en détresse?

En agissant ainsi, vous contribuez à fragiliser davantage la mémoire et l'héritage d'Haïti, notamment celui de la Révolution de 1804, symbole de liberté et de dignité. Vous alimentez, consciemment ou non, les discours hostiles à l'indépendance et à la souveraineté du pays.

Il est regrettable de constater que vous restez sourds aux revendications populaires. Car si tel n'était pas le cas, vous sauriez que vos actions suscitent indignation et rejet.

À l'occasion de la semaine pascale, période de réflexion et de repentance, il serait juste de vous interroger sur vos responsabilités et de mesurer l'ampleur des torts causés à la nation.

Le peuple haïtien ne vous a ni mandatés ni appelés à diriger en son nom. La démocratie, bien que fragilisée, doit être restaurée dans toute sa dignité. Cela passe inévitablement par le retour à l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Tout acte anticonstitutionnel constitue une atteinte directe à la démocratie et à la souveraineté populaire.

L'histoire d'Haïti témoigne de la capacité de son peuple à résister aux dérives autoritaires. Les élections de 1990 en sont une illustration forte: face à l'adversité, la volonté populaire a su s'imposer. Cette mémoire collective doit aujourd'hui inspirer un sursaut national.

Cessons d'instrumentaliser l'insécurité à des fins politiques. Et que cette période de réflexion et de renouveau soit une occasion pour chacun d'assumer ses responsabilités envers la nation.

31 /mars 2026.

Ansyto Félix

Citoyen haïtien engagé

Entrave ou Moteur du Développement en Haïti ?

Par Yves Junior Vancol



Héritage historique et perception d'injustice

Les nations industrialisées ont bâti leur prospérité en exploitant sans relâche les ressources naturelles, en polluant massivement et en fragilisant leurs écosystèmes. Après avoir accumulé richesse et pouvoir, elles imposent aujourd'hui des règles environnementales strictes aux pays en développement. Cette attitude génère une perception d'injustice structurelle :

Après s'être enrichis en détruisant la nature, ils souhaitent maintenant nous empêcher de suivre la même voie.

Bien que cette vision repose sur une réalité historique, elle ne peut à elle seule guider nos choix stratégiques.

L'environnement : pilier de la survie nationale

En Haïti, l'environnement n'est ni un secteur ni un privilège réservé aux économies développées. Il est le fondement de notre survie et de notre avenir collectif.

- Agriculture : L'équilibre climatique, la non aridité ou la fertilité des sols et la disponibilité de l'eau sont essentielles pour la sécurité alimentaire. La dégradation

des terres réduit les rendements, exacerbant pauvreté et insécurité alimentaire.

- Eau : La pollution des ressources hydriques dans les bassins versants non réhabilités entraîne des maladies, une augmentation des dépenses sanitaires et une baisse de la productivité.

- Déchets urbains : Avec une capacité de collecte inférieure ou égale à 10 %, l'accumulation de plastiques dans des canaux de drainages favorise inondations, insalubrité et maladies.

- Déforestation : Elle accentue les sécheresses, les vagues de chaleur et la perte de biodiversité, diminuant la résilience des communautés.

Ignorer ces réalités compromettrait les bases mêmes de notre survie.

Mais cela ne pourrait nous empêcher d'exploiter les Ressources naturelles.

L'exploitation des ressources naturelles devrait être dépendante de la qualité de l'Environnement.

Un développement enfermé dans une spirale négative

Haïti fait face à une économie vulnérable et à un environnement dégradé. La pauvreté, l'instabilité politique et le populisme ont engendré une dynamique destructrice : plus nous exploitons sans précaution, plus nous détruisons les conditions de notre propre développement.

Nous n'avons pas atteint le seuil de durabilité écologique (2 hectares/habitant) ni un niveau de développement acceptable (IDH : 0,8). Mais 3/4 de l'Environnement du pays est totalement dégradé (jeu à somme négative)

Le pays figure parmi les plus touchés par les risques climatiques, tout en étant l'un des derniers pollueurs mondiaux.

Repenser nos trajectoires de croissance

L'enjeu véritable n'est pas de choisir entre croissance économique et protection de l'environnement, mais de concevoir des modèles de développement compatibles avec nos réalités écologiques :

- Agriculture : Promouvoir l'agroécologie, la rotation des cultures et la restauration des terres.
- Urbanisme : Renforcer la planification et la gestion des

déchets.

- Énergies : Investir dans le recyclage, l'assainissement et les énergies renouvelables comme opportunités économiques locales.

L'environnement doit être perçu non pas comme une contrainte, mais comme un levier stratégique de développement.

Responsabilités partagées

Les pays riches portent une responsabilité historique et doivent soutenir les nations vulnérables par des financements, des transferts de technologies et un accompagnement technique. Cependant, la gestion de l'environnement reste avant tout une responsabilité nationale et collective.

Haïti ne peut se permettre de sacrifier son environnement au nom d'un développement illusoire, car cela compromettrait les bases mêmes de sa survie.

Yves Junior VANCOL, Ing

Directeur de l'Institut National des Ressources Hydriques (INARHY)

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de “HAITI-ESPOIR” qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !